

Secrétaire indépendante

Sophie GUERINONI

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PRESTATIONS DE SERVICE

Table des matières

Article 1 : Objet .....Page 2

Article 2 : Application .....Page 2

Article 3 : Lieu et durée de l'intervention.....Page 2

Article 4 : Devis et validité des commandes .....Page 2

Article 5 : Exécution des commandes et délai de réalisation.....Page 3

Article 6 : Les tarifs .....Page 3

Article 7 : Remises et majorations .....Page 3

Article 8 : Droit de rétractation et annulation .....Page 4

Article 9 : Modalités de règlement et escompte .....Page 4

Article 10 : Pénalités de retard.....Page 4

Article 11 : Confidentialité .....Page 4

Article 12 : Responsabilité et cas de force majeure .....Page 5

Article 13 : Droit application et juridiction compétente.....Page 5

Secrétaire indépendante

Sophie GUERINONI

1-Objet

Les Conditions Générales de Vente (CGV) de prestations de services décrites ci-après détaillant les droits et obligations de l'entreprise individuelle Secrétaire Indépendante représentée par **Sophie Guerinoni** (secrétaire indépendante) et de son **Client**, dans le cadre de missions de secrétariat, d'assistanat administratif, d'assistanat commercial et de tous travaux de bureautique et de rédaction.

2-Application

Toute commande implique, pour devenir ferme et définitive, l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes CGV, qu'il déclare avoir lues, comprises et acceptées.

Aucune condition particulière ou générale d'achat ne peut, sauf accord express et écrit des deux parties, prévaloir sur les présentes CGV.

3-Lieu et durée d'intervention

Les prestations prévues à l'article 1 sont réalisées dans les locaux de l'entreprise **Sophie Guerinoni Secrétaire Indépendante** (son domicile) en télétravail ou dans ceux du **Client** sur site, après accord entre les deux parties.

Aucun minimum d'heure n'est à réaliser. Toutefois, pour toute demande de prestations sur site, il est préférable de prévoir un minimum de trois heures consécutives (voir les conditions de l'article 6), hors interventions pour les particuliers.

4-Devis et validité des commandes

Chaque commande est précédée d'un devis gratuit établi par **Sophie Guerinoni Secrétaire Indépendante** sur la base des informations communiquées par le **Client** et indiquant le détail de la prestation à effectuer. Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client doit retourner à **Sophie Guerinoni Secrétaire Indépendante**, par tout moyen à sa convenance, le devis incluant les présentes CGV, sans aucune modification, dûment signé avec la mention « Bon pour accord », les professionnels devant en outre apposer leur cachet commercial.

A défaut de réception de l'acceptation du devis et des CGV, **Sophie Guerinoni** se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

5-Exécution des commandes et délai de réalisation

Sophie Guerinoni Secrétaire Indépendante s'engage à accomplir avec le plus grand soin et conformément au devis accepté les prestations commandées, et à proposer les délais les plus adaptés à la demande du **Client**, dans la mesure de ses disponibilités.

La livraison est réalisée à la date indiquée sur le devis, sauf accord contraire ou retard du **Client** pour confirmer sa commande, pouvant donner lieu à un dépassement des délais.

Les délais de livraison n'étant donnés qu'à titre indicatif, leur dépassement ne pourra donner lieu, au profit du **Client**, à allocation de dommages et intérêts, pénalités pour retard ou annulation de la commande.

Le client s'engage à mettre à la disposition de **Sophie Guerinoni Secrétaire Indépendante** tous les éléments nécessaires à l'exécution de la prestation définie. Tout retard ou omission de sa part pourra entraîner soit une révision de la date de livraison, soit une annulation de la commande.

6-Les tarifs

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Les prix peuvent être calculés à l'unité, à l'heure ou au forfait. Ils sont exprimés en euros et ne sont pas soumis à la TVA, conformément à l'article 293 B du Code Général des Impôts.

Les services aux entreprises sont négociés de gré à gré et leur tarif final pourra varier en fonction des exigences particulières que requièrent les prestations, soit en faveur du **Client**, soit en faveur de **Sophie Guerinoni Secrétaire Indépendante**. Ainsi, les tarifs indiqués sur les supports de communications de **Sophie Guerinoni Secrétaire Indépendante** sont donnés à titre indicatif et ne remplacent nullement un devis personnalisé en bonne et due forme.

Les tarifs seront majorés des éventuels frais d'affranchissement, d'impression, de fourniture particulière et/ou de livraison applicables au jour de la commande. Pour toute commande d'une prestation d'envoi en nombre, une provision correspondant aux frais d'affranchissement au tarif en vigueur sera demandée.

Toute prestation sur site sera majorée de frais de déplacement :

-un déplacement inférieur à 20km est majoré de simple frais de carburant (à titre d'exemple : un déplacement sur Anduze est facturé 5.00 euros)

-un déplacement supérieur à 20km est majoré selon le barème suivant (nombre de kilomètres aller + retour X 0,50 euros).

De manière générale, les tarifs sont révisables au 1er janvier de chaque année. Toutefois, **Sophie Guerinoni Secrétaire Indépendante** s'accorde le droit de modifier ses tarifs à toute moment, étant entendu que les travaux en cours seront facturés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande, validée par la signature du devis et des présentes CGV.

7 - Remises et majorations

D'une part, une remise de 10% sur le tarif appliqué aux particuliers. Cette remise ne pourra se cumuler avec toute autre remise ou offre spéciale. Au final, la plus intéressante pour le client sera retenue.

Les prestations réalisées en urgence à la demande du Client seront majorées de la façon suivante :

-Travaux effectués après 18H, les samedis ou à remettre dans un délai inférieur à 8 heures : +25%
-Travaux réalisés les dimanches et jours fériés : + 50%.

8- Droit de rétractation et annulation

Un droit de rétractation sera accepté dans la limite de sept jours ouvrables suivant la date du devis signé, uniquement s'il est prévu un début d'exécution de la prestation postérieur à ce délai de sept jours. Il ne sera alors facturé au Client aucun frais.

En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation par le **Client**, quelle qu'en soit la cause, ce dernier s'engage à régler la totalité de la prestation déjà effectuée. L'annulation devra être confirmée par le **Client** à **Sophie Guerinoni** par écrit. Pae voie de conséquence, le document réalisé en totalité ou en partie par **Sophie Guerinoni** et pour lequel le **Client** a usé de son droit de rétractation, devient de fait la propriété de **Sophie Guerinoni** et est soumis au droit en vigueur en matière de propriété intellectuelle.

9- Modalités de règlement et conditions d'escompte

Les conditions et délais de règlement varient selon le type, le volume et le montant des prestations et sont mentionnés sur chaque devis.

Sophie Guerinoni établit une facture à chaque fin d'intervention ponctuelle, ou mensuellement pour les interventions ponctuelles nécessitant plusieurs mois de travail ainsi que pour les interventions permanentes.

Sauf mention contraire sur le devis préalablement établi, le règlement des prestations s'effectue au comptant, à réception de chaque facture par chèque bancaire (libellé à l'ordre de Sophie Guerinoni) ou par virement bancaire (RIB fourni avec la facture). Le règlement en espèces est accepté pour les particuliers. Aucun escompte n'est applicable en cas de paiement anticipé.

10- Pénalités de retard

Sauf accord préalable entre les parties, en cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance, une pénalité de retard égale au taux d'interêt légal majoré ainsi qu'une indemnité forfaitaire des frais de recouvrement de 40 euros, conformément à l'article L441-6 et D441-5 du Code de Commerce, exigible sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire. Cette pénalité, calculée sur le montant net de la somme restant due, court de plein droit le jour sur la date de règlement portée dur la facture, tout comme l'indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 Euros.

11- Confidentialité

Sophie Guerinoni s'engage à respecter strictement la confidentialité de toutes les informations, documents, données ou concepts dont elle pourrait avoir connaissance avant, pendant ou après la réalisation de la prestation, ainsi que du contenu des travaux commandés et réalisés.

La responsabilité de **Sophie Guerinoni** ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par internet. Par conséquence, il appartient **au Client**, lors de la commande, d'informer **Sophie Guerinoni** des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

De convention expresse, les résultats de la mission seront en la pleine maîtrise du **Client** à compter du paiement intégral de la prestation, et celui-ci pourra en disposer comme il l'entend. **Sophie Guerinoni** s'interdit de faire état des résultats er de les utiliser de quelque manière que ce soit, sauf obtention préalable de l'autorisation écrite du **Client**.

12- Responsabilité et cas de force majeure

Sophie Guerinoni s'engage, à titre d'obligation de moyens, à exécuter ses obligations avec tout le soin en usage dans sa profession et à utiliser les règles de l'art du moment.

Sophie Guerinoni mettra en œuvre tous les moyens nécessaires mis à sa disposition pour prendre soin et préserver les fichiers informatiques et autres documents qui lui seront confiés par le **Client** pour la réalisation de la prestation commandée. Toutefois, compte tenu des risques de dommage ou de détérioration encourus par ce type de support, il appartiendra au **Client** de s'en prémunir par tous moyens à sa convenance, décharge en conséquence **Sophie Guerinoni** de toute responsabilité.

A compter de la remise des documents livrés par **Sophie Guerinoni**, le **Client** sera responsable de l'utilisation, de l'exploitation et de la diffusion du contenu qui y est présenté. Il décharge en conséquence **Sophie Guerinoni** de toute responsabilité et la garantit contre tout recours susceptible d'être intenté à son encontre, de ce fait ou en raison de intentions seraient contraires à l'honnêteté ou à la morale : (pornographie, racisme, incitation à la violence ....).

Les textes, images et documents confiés à **Sophie Guerinoni** restent la propriété du **Client**, qui seul, assume les conditions d'utilisation, notamment en ce qui concerne les droits et éventuels copyrights.

Sophie Guerinoni ne saurait être tenue responsable d'une quelconque utilisation frauduleuse.

La responsabilité **de Sophie Guerinoni** ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une des ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur, au sens de l'article 1148 du Code civil.

13- Droit applicable et juridiction compétente

Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation des présentes CGV est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Nîmes.